

**UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
ÉCOLE DE TRAVAIL SOCIAL
PROGRAMME DE BACCALAURÉAT**

**CONCENTRATION
INTERVENTION AUPRÈS DES COMMUNAUTÉS**

OBJECTIFS DES STAGES I ET II

STAGE I ET II

OBJECTIFS DES STAGES I ET II

| NIVEAUX DE COMPÉTENCE ATTENDUS | |
|---|---|
| STAGE I | STAGE II |
| <p>Le stage I doit permettre à l'étudiant-e de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • S'intégrer dans un lieu de pratique; • Amorcer un processus d'action collective; • Se situer dans l'action comme intervenant-e. | <p>Le stage II doit permettre à l'étudiant-e de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vérifier, consolider, améliorer, corriger les acquis/difficultés du Stage I ou de son expérience de travail (si stage I, crédité); • Développer ses capacités d'analyse; • Mener à terme un processus d'action collective; • Développer un premier niveau de compétence et d'autonomie professionnelle. |
| <p>Fonctionnement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Niveau de connaissances élémentaires descriptives; • Niveau de familiarisation et d'implantation dans une pratique : l'étudiant-e s'initie, amorce des apprentissages d'intervention. <p>À la fin du stage I, l'étudiant-e devrait être capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaître le contexte organisationnel et communautaire d'une pratique; • Reconnaître, nommer et appliquer les composantes du processus d'intervention sociale ; • Identifier ses forces et ses difficultés comme intervenant-e. | <p>Fonctionnement</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'étudiant-e doit être en mesure de dépasser un niveau de connaissances fragmentaires, intuitives et descriptives de l'intervention et de passer à un niveau d'analyse de son action. <p>À la fin du stage II, l'étudiant-e devrait être capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Analyser sa pratique : expliciter le pourquoi de son action; • Évaluer la pertinence et l'impact de celle-ci en fonction du changement visé; • Reconnaître les fondements théoriques de sa pratique; • Se réappropriier les connaissances acquises; • Transférer ses connaissances d'une situation à l'autre et les adapter en conséquence. |

1. LE CONTEXTE ORGANISATIONNEL DU MILIEU D'INTERVENTION

À la fin du Stage I, la ou le stagiaire devra être capable de :

1.1 Connaître le contexte organisationnel du milieu d'intervention

- L'histoire de l'organisme;
- Son orientation : buts, objectifs, définition des besoins et des problèmes de la population visée;
- Ses pratiques : les modes d'intervention, les activités, les services;
- L'organisation interne : la structure de fonctionnement, les niveaux d'instances décisionnelles, le caractère démocratique des pratiques, la vie associative;
- Les sources de financement et leur incidence sur l'organisme;
- Les acteurs en présence : les travailleuses et travailleurs, leurs conditions, leurs tâches; la place des participants et des membres dans l'organisme; sa place comme stagiaire dans l'organisme.

À la fin du Stage II, la ou le stagiaire devra être capable de :

1.1 Analyser le contexte organisationnel du milieu d'intervention

- Communiquer, interpréter les objectifs/services/politiques de l'organisme;
- Évaluer la pertinence et l'impact des activités et des services offerts en fonction des besoins de la population et des problèmes visés;
- Analyser le mode de fonctionnement et la structure de financement et cerner leur incidence sur les conditions de travail (analyse organisationnelle).

2. LE CONTEXTE COMMUNAUTAIRE DU MILIEU D'INTERVENTION

À la fin du **Stage I**, la ou le stagiaire devra être capable de :

2.1 Connaître le contexte communautaire du milieu d'intervention

- Les caractéristiques de la communauté où s'insère la population visée : conditions socio-économiques, organisation sociale, habitudes de vie, traits culturels;
- Les caractéristiques de la population visée : besoins, classe, sexe, conditions socio-économiques et politiques, traits culturels;
- Les principales problématiques touchant la population;
- Les lois et politiques sociales reliées à ces problématiques;
- Les principales ressources du milieu (institutions, groupes, associations) jugées prioritaires par rapport aux problématiques présentes dans le milieu;
- Les lieux et la structure de pouvoir dans la communauté;
- Les lieux de concertation et les regroupements sectoriels (si le stage est fait dans un organisme de base);
- Les organismes communautaires d'un secteur (si le stage est fait dans un regroupement ou une table de concertation);
- Les organisations ou fédérations, régionales et/ou

À la fin du **Stage II**, la ou le stagiaire devra être capable de :

2.1 Analyser le contexte communautaire du milieu d'intervention

- Utiliser de façon critique, différenciée et appropriée les ressources et lois sociales afférentes aux situations visées;
- Évaluer la pertinence et l'impact des ressources communautaires et institutionnelles et des politiques sociales sur la population en termes de réponses aux besoins et situations visés.

nationales auxquelles l'organisme est affilié
(structure, objectifs et fonctionnement).

2.2 Identifier les organisations régionales et/ou nationales agissant sur l'enjeu porté par le projet d'intervention; en connaître le fonctionnement, les objectifs et les moyens d'action.

2.3 Développer des relations avec les principaux acteurs de la communauté.

2.2 Analyser les liens entre son projet d'intervention et d'autres projets agissant sur les mêmes enjeux.

3. LES RELATIONS AVEC LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'AGIR COLLECTIVEMENT

À la fin du **Stage I**, la ou le stagiaire devra être capable de :

3.1 Développer des relations avec les personnes susceptibles d'agir collectivement.

À la fin du **Stage II**, la ou le stagiaire devra être capable de :

3.1 Approfondir ces relations et les analyser en fonction de son rôle comme intervenant (respect des individus et des communautés, regard porté sur eux, reconnaissance des personnes comme actrices, espace de prise de parole et écoute, rapports de pouvoir, etc.).

4. LE PROCESSUS D'ACTION COLLECTIVE

À la fin de ses deux stages, la ou le stagiaire devra être capable de :

Élaborer un projet d'action ou une partie d'un projet d'action collective : effectuer avec les personnes concernées des activités reliées à au moins une étape du processus et être en mesure de les situer dans l'ensemble du projet. Les objectifs du stage II s'élaborent selon le déroulement du stage I.

4.1 Analyser une situation-problème :

4.1.1 Avec la population concernée, notamment lors de rencontres collectives :

- Identifier une situation-problème à changer;
- Colliger et organiser les données pertinentes à la situation;
- Décrire cette situation;
- Formuler des hypothèses d'explication de cette situation et cerner les enjeux;
- Se familiariser avec les méthodes d'analyse de situation.

Si le lieu de stage a déjà produit une analyse, se l'approprier, savoir comment elle a été effectuée et la valider avec la population concernée.

4.1.2 Vérifier, au préalable et de façon continue, les conditions propices à l'élaboration du projet d'action collective :

4.1.2.1 Conditions relatives à la population concernée :

- Identifier la forme du groupe porteur de l'action (groupe actuel ou potentiel) : noyau, comité, etc;
- Cerner le degré de sensibilité – conscientisation de la population concernée;
- Cerner le degré de mobilisation de cette population, sa volonté d'agir;
- Cerner la capacité d'agir de cette population, en termes d'expérience et d'habiletés, afin de miser sur les capacités et les forces des personnes;
- Favoriser le processus de parler ensemble et évaluer ce processus.

4.1.2.2 Conditions relatives au contexte :

- Cerner les éléments de conjoncture et les circonstances externes pouvant influencer le déroulement et le résultat de l'action.

4.2 Planifier l'action (entièrement ou en partie) avec le groupe porteur :

- Choisir une action;
- Élaborer un plan d'action : définir les objectifs d'action; identifier et choisir les moyens et les stratégies d'action appropriés; établir un échéancier de réalisation de l'action; définir un mode de fonctionnement du groupe d'action (rôle du stagiaire et des personnes concernées); définir des modalités d'évaluation.

Sinon, planifier des activités liées à une autre phase du processus.

4.3 Mettre en œuvre le projet d'action collective :

- Mobiliser les personnes concernées en vue du changement visé;
- Répartir les tâches;
- Soutenir et assurer le bon fonctionnement du groupe;
- Réaliser l'action;
- Ajuster le plan d'action en fonction de la réalité et du contexte.

Sinon, mettre en œuvre des activités liées à une phase du projet et se familiariser avec les étapes spécifiques de la mise en œuvre d'un projet d'action.

4.4 Évaluer les résultats de l'action et le processus d'intervention

- Mesurer la nature et le degré de changement par rapport à la situation initiale et ce, en fonction des objectifs visés, des moyens, stratégies et techniques choisis et de l'échéancier;
- Identifier et expliquer les facteurs de changement ou de non-changement;
- Formuler de nouvelles hypothèses avec les acteurs-es concernés-es;
- Modifier le plan d'action;
- Relancer l'action s'il y a lieu;
- Évaluer chaque étape du processus d'intervention.

Sinon, évaluer des activités (processus et résultat) liées à une autre phase du projet.

4.5 Terminer le projet ou la phase du projet. Quitter le groupe.

5. LES APPROCHES ET MÉTHODES EN ACTION COLLECTIVE

| | |
|---|--|
| <p>À la fin du Stage I, la ou le stagiaire devra être capable de :</p> <p>5.1 Se familiariser avec les approches et méthodes en action collective ainsi que les techniques d'animation.</p> | <p>À la fin du Stage II, la ou le stagiaire devra être capable de :</p> <p>5.1 S'approprier et analyser les approches, méthodes et techniques en action collective. Analyser la cohérence entre ses discours et ses pratiques.</p> |
|---|--|

6. LE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

| | |
|--|---|
| <p>À la fin du Stage I, la ou le stagiaire devra être capable de :</p> <p>6.1 Se connaître dans l'action comme personne et comme intervenant-e</p> <ul style="list-style-type: none">• Commencer à reconnaître ses valeurs, son orientation idéologique et leur implication dans son action;• Démontrer sa capacité de travailler en équipe et de s'intégrer dans un milieu de pratique;• Démontrer des capacités de jugement auto-critique sur sa pratique et sur son expérience d'apprentissage;• Reconnaître ses forces et ses limites comme intervenant-e social-e et leurs effets sur l'intervention;• Prendre conscience de son rôle d'agent de changement social. | <p>À la fin du Stage II, la ou le stagiaire devra être capable de :</p> <p>6.1 Se connaître dans l'action comme personne et comme intervenant-e</p> <ul style="list-style-type: none">• Démontrer un premier niveau de compétence (maîtrise du processus d'intervention sociale) et d'autonomie professionnelle;• Saisir l'impact de ses valeurs, de son orientation idéologique sur ses interventions;• Faire preuve de capacité de jugement autocritique et de capacités de modifier sa pratique en conséquence;• Faire preuve d'éthique professionnelle et appliquer les principes de déontologie;• Cerner le spécifique du travail social par rapport aux autres professions d'intervention sociale;• Démontrer des aptitudes à transférer ses connaissances d'une situation à une autre et de les adapter en conséquence;• Développer des stratégies pour exercer son rôle d'agent de changement social. |
|--|---|